

ANNEXE I

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE DE VERIFICATEUR  
DES EMISSIONS DE GAZ A EFET DE SERRE**

En application du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto (MB. 02.12.2004)

**INTRODUITE PAR**

.....

**Cadre réservé à l'administration**

	N° de dossier :
	Date d'entrée :

Mise à jour du formulaire : 18 octobre 2005

Ministère de la Région wallonne  
Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE)  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 JAMBES  
Site Internet : <http://environnement.wallonie.be>

**A. Identification du candidat vérificateur des émissions de gaz à effet de serre :**

**A.1. Personne privée introduisant la demande :**

Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Lieu et Date de naissance :	
Nationalité :	
Rue, n° :	
Code postal :	
Localité :	
Pays :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	
E-Mail :	
Web :	

**A.2. Société introduisant la demande :**

Dénomination de la société :	
Forme juridique de la société :	
Nationalité :	
Rue, n° :	
Code postal :	
Localité :	
Pays :	
Téléphone :	
Fax :	
E-Mail :	
Web ::	
Immatriculation à l'ONSS :	
N°TVA (uniquement en Belgique) :	

**Personne habilitée à représenter la société :**

*(biffer la mention inutile)*

Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Lieu et Date de naissance :	
Nationalité :	
Rue, n° :	
Code postal :	
Localité :	
Pays :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	
E-Mail :	

**A.3. Personne de contact pour la demande d'agrément :**

*(biffer le cadre si la personne est la même que la rubrique A1)*

Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Rue, n° :	
Code postal :	
Localité :	
Pays :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	
E-Mail :	

**B. Compétences et expériences du demandeur :**

**B.1. Présentation générale de l'activité économique du demandeur et plus particulièrement en rapport avec le métier de vérificateur des émissions de gaz à effet de serre :**

*(Il s'agit d'une présentation libre qui vise à faire connaître le demandeur, ses activités, son importance économique, ... et d'établir le lien avec l'objet de l'agrément – 1 page max qui peut être complétée par une annexe B1 clairement identifiée)*



*B3. Présentation des références et expériences du demandeur dans le domaine de la vérification des émissions de gaz à effet de serre*

*(Il appartient au demandeur d'établir les références et expériences qu'il peut mettre en avant pour prouver son expertise dans la vérification des émissions de gaz à effet de serre (en rapport avec la rubrique C) en fournissant pour chacune des rubriques au moins un exemple en reprenant :*

- l'institution contrôlée et ses caractéristiques économiques ;*
- la mission réalisée - le rapport des vérifications des émissions de gaz à effet de serre ;*
- les opérations réalisées par le demandeur en rapport avec la vérification des émissions de gaz à effet de serre.*

*Il peut compléter cette partie dans une annexe B3 clairement identifiée)*

**B4. Présentation des moyens techniques du demandeur et des collaborations envisagées pour la réalisation de la vérification des émissions de gaz à effet de serre**



**C. Agréments et accréditations actuelles du demandeur :**

- En qualité d'expert en audit énergétique  
Description + copie
  
- En qualité d'auteur d'études d'incidence sur l'environnement  
Description + copie
  
- Accréditation  
Description + copie

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 janvier 2006 relatif à la vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre spécifiés.

Namur, le 12 janvier 2006.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN